



Rupture d'un cdd et préavis

Par Yrrrk, le **09/04/2010** à **16:10**

Bonjour,

Mon CDD de 6mois à pris fin le 8 Avril. Mon chef ma dit qu'il comptait me reprendre pour un CDD de 12 mois. Il a fait la demande d'un nouveau contrat.

Je n'ai encore rien signé, cependant je travail en ce moment toujours pour lui.

Je me pose alors une question:

Si je signe le contrat dans les jours qui viennent, puis, que dans un 2 mois je souhaite partir.

Ais-je le droit?

Je dois prévenir mon patron combien de temps à l'avance?

Merci à tous pour vos réponses.